

# Avis Public



## ORDONNANCES 1607-0.16, 1333-0.21 et 1333-0.22

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 5 juin 2018, les ordonnances suivantes :

**1607-0.16**, permettant la vente et la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public, l'émission de tout bruit excessif et les manifestations musicales selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans l'ordonnance;

**1333-0.21**, permettant d'ajouter un panneau « obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite » sur le boulevard Louis-H.-La Fontaine, à intersection de la rue Larrey, 14 panneaux signalant la piste cyclable, soit un par section de la rue, sur le boulevard Yves-Prévost, un débarcadère de quatre espaces aux fins de la garderie devant le 7470 de la rue Jarry Est, de remplacer le marquage au sol par une ligne axiale pleine avec une ouverture aux entrées sur la rue Jarry Est, entre l'avenue André-Laurendeau et le boulevard Louis-H.-La Fontaine et d'avancer d'un mètre la ligne d'arrêt plus près du coin de rue sur l'avenue de La Roche-sur-Yon, en direction nord, à l'intersection de l'avenue de la Loire;

**1333-0.22**, permettant d'aménager une zone de stationnement pour personnes handicapées entre le 7312 et le 7320 de la rue Jarry Est;

et ce, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 18, 41, et 41.1) et Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5). Ces ordonnances sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 13 juin 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Nataliya Horokhovska

>7513000